

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 10/07/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20240709-137014-DE-1-1

Date de mise en ligne : 12/07/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 9 juillet
2024
D-2024/232**

Aujourd'hui 9 juillet 2024, à 14h06,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

suspension de séance de 17H07 à 17H19

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 15h50, Madame Myriam ECKERT présente jusqu'à 15h50, Monsieur Fabien ROBERT présent jusqu'à 15h56, Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 16H30, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 17h07
Madame Céline PAPIN présente jusqu'à 17h20 et Monsieur Cyrille JABER présent à partir de 16H30

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Présentation du bilan du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables - année 2023

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Mesdames, Messieurs,

La commande publique est un véritable levier de l'action publique notamment dans le domaine du développement durable. C'est la raison pour laquelle, a été initiée depuis 2016 une politique d'achats établie conjointement par Bordeaux Métropole, la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Bordeaux, intitulée « Innovation et commande publique » dont l'objectif est d'utiliser les marchés publics et les concessions pour promouvoir l'environnement, l'innovation et l'insertion sociale dans les achats ou encore pour faciliter l'accès des très petites entreprises et moyennes entreprises (TPE/PME).

Cela s'est matérialisé pour la ville de Bordeaux par l'adoption en janvier 2017 d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), véritable feuille de route permettant d'utiliser la commande publique dans la mise en œuvre de nombreuses actions en faveur du développement durable. Il convient de souligner que la ville a adopté un schéma de ce type alors même qu'elle n'y était réglementairement pas tenue car elle réalisait er moins de 100 M € d'achats. Ce seuil a été abaissé à 50 M € d'achats à compter du 1^{er} janvier 2023 par la loi climat et résilience.

Construisant sur cette expérience, la ville de Bordeaux a souhaité accroître l'ambition de la démarche à compter de 2021. Par délibération n° 2021/142 du 4 mai 2021, le nouveau SPASER pour la période 2021-2026 a notamment revu à la hausse les objectifs dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou de la lutte contre les gaz à effet de serre et prévoit un plus grand nombre d'indicateurs à suivre tant en nombre de marchés concernés qu'en montants.

Pour rappel ce schéma se décompose en six axes thématiques :

1. Une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'insertion sociale par l'emploi,
2. Une commande publique en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire,
3. Une commande publique qui promeut l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi et lutte contre toutes les formes de discrimination,
4. Une commande publique facile d'accès et favorisant le développement des TPE / PME,
5. Une commande publique innovante, performante et soucieuse de la bonne gestion des deniers publics,
6. Une gouvernance et un pilotage de l'achat public encore plus responsables au sein de la ville de Bordeaux.

Il se décline ensuite en un grand nombre de divers chantiers/projets.

Dans le cadre de l'axe 6, la Ville de Bordeaux s'est engagée à suivre l'exécution du présent schéma en évaluant régulièrement les actions mises en œuvre et à rendre compte régulièrement de l'avancée de ces actions et en les ajustant au regard des résultats obtenus dans une démarche d'amélioration continue. Le présent rapport vient donc présenter pour information et pour chacun des axes un bilan qualitatif et quantitatif des principales actions menées pour l'année 2023. Une annexe vient donner un bilan plus exhaustif en complément.

Axe 1 : une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'insertion sociale par l'emploi

La ville de Bordeaux ambitionne de faire de la commande publique un véritable soutien à l'ESS. En 2023, 25 contrats ont été attribués à des structures de l'ESS (28 en 2021 et 17 en 2022) et 3,4 millions d'€ TTC ont été versés dans ce cadre (2 M en 2021 et 2,5 M en 2022). Ces indicateurs n'existaient pas dans le précédent schéma.

Parmi les marchés concernés figurent notamment la fourniture de denrées alimentaires, des traiteurs ou encore des prestations artistiques.

Il est important de souligner qu'au-delà des marchés publics les structures de l'ESS candidatent désormais aussi sur les concessions et deux d'entre elles ont été retenues pour exploiter les crèches municipales Montgolfier et Berges du Lac en 2023.

Afin de favoriser l'insertion sociale, plusieurs marchés dits « réservés » (marchés où seules des structures d'insertion par l'activité économique ou des entreprises adaptées peuvent répondre) ont été conclus. En effet, 2 contrats de ce type ont pu être passés en 2023 dans le domaine de l'entretien des espaces verts. Pour les années 2021 et 2022, 7 contrats de ce type avaient été conclus et dans le cadre des quatre années du précédent SPASER, 8 contrats de ce type avaient été conclus.

En complément la ville de Bordeaux a également poursuivi son action en faveur du dispositif de clauses d'insertion en continuant à en intégrer dans les différents contrats (marchés publics et concessions) et en diversifiant les secteurs d'activités concernés afin de pouvoir toucher différents profils de personnes éloignées de l'emploi, qu'elles soient diplômées ou pas.

C'est ainsi qu'en 2023, 83,0 % des contrats conclus dès 90 000 € HT comportaient une telle clause. Grâce à cette action volontariste la ville de Bordeaux va au-delà des objectifs fixés par la loi climat et résilience qui ne fixent une obligation de clause sociale que pour les marchés formalisés (supérieurs à 221 000 € HT pour les marchés de fourniture et de services et 5 538 000 € HT pour les marchés de travaux).

Ces actions représentent 121 865 heures d'insertion réalisées en 2023 au profit de 404 bénéficiaires (en moyenne 81,0 % de femmes et 19,0 % d'hommes). Le taux de sorties positives (obtention d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée, contrat d'apprentissage ou autre) a été de 86,0 % en 2023.

Les principaux contrats ayant généré des heures d'insertion sont :

- L'exploitation du restaurant et du café de la cité municipale ;
- Les travaux de constructions de groupes scolaires.

Axe 2 : Une commande publique en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire

La ville de Bordeaux a renforcé son engagement en matière de clauses environnementales dans les différents contrats en cherchant à les intégrer dès 40 000 € HT contre 90 000 € HT dans le cadre du précédent SPASER. En combinant cette approche avec la mise en place de formations internes à destination des services opérationnels sur la définition du besoin et sur les achats durables, 80,0 % des contrats comportaient une clause environnementale en 2023 (82,3 % en 2022 et 68,0 % en 2021 contre en moyenne 30,0 % des contrats supérieurs à 90 000 € HT auparavant). Des clauses sont proposées aujourd'hui dans pratiquement toutes les natures de prestations.

La prise en compte de l'empreinte carbone faisait également partie des axes de travail demandés dans le cadre du nouveau schéma. Une réflexion a été poursuivie en 2023 dans le cadre du renouvellement du marché d'acquisition de mobilier de bureau pour une expérimentation courant 2024 dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

Plusieurs actions ont également été poursuivies en matière de réemploi et de reconditionnement que ce soit dans le domaine de l'informatique, du mobilier ou des vêtements de travail par exemple. Une stratégie sur les modalités de réemploi des matériaux dans le domaine de la construction a été initiée et devrait être mise en œuvre sur des premiers contrats à partir de 2024.

Enfin en matière d'alimentation (produits biologiques et circuits courts), les taux ont été revus significativement à la hausse tant dans les marchés publics (restaurant de la cité municipale et fourniture de denrées alimentaires pour les crèches) que dans les concessions (exploitation de crèches) :

- passage de 32 à 60 % de bio dans le restaurant de la cité municipale ;
- minimum de 80 % de bio pour les denrées alimentaires pour les crèches en régie ;
- minimum de 80 % de bio pour les concessions avec objectif de se rapprocher des 100 % d'ici la fin de chaque contrat.

Axe 3 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi et lutte contre les toutes les formes de discrimination

Un questionnaire a été intégré dans les dossiers de consultation, sans obligation de réponse pour les entreprises, mais afin de leur permettre de mesurer leur niveau de « maturité interne » sur ces sujets de responsabilité sociétale.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux a conservé l'annexe sur l'égalité et la diversité dans les contrats de concession et les délégations de service public qui font l'objet de plans de progrès analysés chaque année.

En 2023, un critère responsabilité sociétale des entreprises a été intégré dans plusieurs concessions comme par exemple :

- Exploitation de la crèche Montgolfier ;
- Exploitation de la crèche La Berge du Lac.

L'objectif va donc être de chercher à poursuivre le développement de la mise en œuvre de ce critère.

Axe 4 : Une commande publique facile d'accès et qui favorise le développement des TPE/PME

Comme pour les aspects sociaux et environnementaux, la ville a poursuivi son action en matière de facilitation d'accès des TPE/PME à la commande publique. Dans le cadre du précédent SPASER, 55,0 % des attributaires de contrats étaient des TPE/PME. En 2023, ce taux est de 65,0 % ce qui représente 319 entreprises et un montant total versé de 50 M € TTC. En 2021 et 2022, ce taux était de 58,0 % et 61,3 % ce qui représentait 705 entreprises pour un montant total versé de 85 M € TTC (42 M en 2021 et 43 M en 2023). Ces éléments financiers n'étaient pas mesurés auparavant.

Afin de promouvoir l'accès à la commande publique plusieurs actions ont été poursuivies comme, notamment, la communication sur la planification achats afin de donner de la visibilité aux entreprises. De même, des actions de formation/sensibilisation ont été faites auprès des adhérents de différentes fédérations professionnelles comme, par exemple, sur le décryptage des cahiers des charges. Une soixante d'entreprises a ainsi été concernée par ces différentes actions. De nombreuses rencontres ont également été organisées que ce soit dans le cadre de salons professionnels, de rencontres individuelles ou dans le cadre de sourcings.

À noter toutefois que malgré les actions menées qui génèrent pourtant un bilan positif, un grand nombre de TPE/PME hésite encore à répondre considérant toujours la commande publique comme un sujet complexe. Il reste nécessaire de revoir les actions à mener pour permettre la mise en place d'actions plus adaptées.

Axe 5 : Une commande publique performante et innovante

La ville de Bordeaux poursuit également son engagement en faveur de l'innovation en utilisant la possibilité offerte par la réglementation de conclure directement sans mise en concurrence des achats qualifiés d'innovants jusqu'à 100 000 € HT.

Il est important de souligner que depuis la création de ce dispositif en décembre 2018, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ont déjà conclu une quarantaine d'achats de ce type et sont les deux acheteurs publics à l'utiliser le plus en France.

En 2023, un nouvel achat innovant a été effectué.

Par ailleurs de nombreuses rencontres sont organisées avec la French Tech Bordeaux pour faciliter les mises en relations avec les services opérationnels de la ville.

Par ailleurs plusieurs actions de formation et d'accompagnement au sourcing ont été effectuées à destination des agents avec une trentaine d'agents formés et plus d'une vingtaine de sourcings effectués.

Axe 6 : Une gouvernance et un pilotage de l'achat public encore plus responsables au sein de la ville de Bordeaux

La gouvernance du SPASER a été élargie à la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Nouvelle-Aquitaine et de French Tech Bordeaux. Un à deux comités de pilotage se réunissent chaque année pour présenter les actions menées et faire

arbitrer lorsque cela est nécessaire.

Une présentation annuelle du suivi des indicateurs et des actions menées sera présentée chaque année en conseil et l'objectif est de pouvoir publier ces données dans le cadre de l'open data d'ici la fin du mandat.

En complément de ces indicateurs qui montrent que la politique d'achat durable de la ville permet d'obtenir des résultats intéressants et prometteurs il convient de souligner que la ville de Bordeaux et la métropole sont également les marraines du programme « Mission SPASER » porté par le Commissariat Général au Développement Durable dont l'objectif est d'accompagner et conseiller les entités publiques dans l'élaboration et le suivi de leur SPASER.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 juillet 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Bernard G BLANC



Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

Point d'étape année 2023

1 Une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'insertion sociale par l'emploi



Chantier 1

Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS)

Action 1 : identifier les marchés à fort potentiel

En matière de soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) afin d'accroître la part des marchés publics attribués à des structures de l'ESS



Exemples d'objets de marchés liés à l'ESS :

*Fournitures de
denrées alimentaires,
de traiteurs et des
prestations
artistiques*



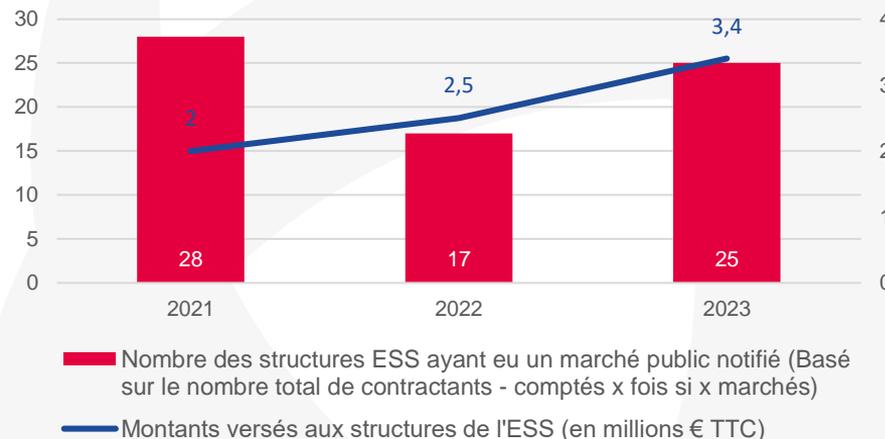
Le secteur de l'ESS :

Majoritairement attributaire des **marchés réservés** (structures d'insertion et entreprises adaptées).

*Par exemple : Entretien des
espaces verts des cimetières
Chartreuse et Bordeaux Nord*

Également attributaires de **délégations de service public**
crèches de la Ville de Bordeaux

Ville de Bordeaux et CCAS de Bordeaux
Structures de l'ESS



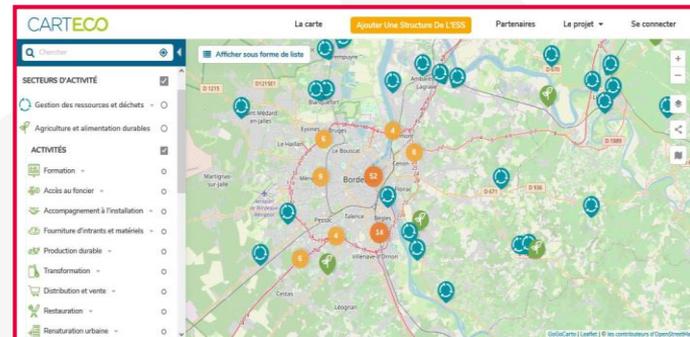
Action 2 : faire de la pédagogie

Afin de prendre en compte les spécificités des entités de l'ESS dans les marchés et la sélection des offres

2023

CARTECO (qualification et référencement des achats socialement et écologiquement responsables des structures de l'ESS) :

1. Mise à disposition de l'outil dans la rubrique Intranet ACP et présentation lors des formations achat durable
2. Apparition de nouvelles filières : bâtiment durable et mobilité durable



ESSpresso (Rencontres professionnelles individuelles qui mettent en relations des structures avec des acteurs d'autres économies) organisés par la **CRESS Nouvelle-Aquitaine** :

Participation de la Ville de Bordeaux à ces rencontres (4 en 2023)



Chantier 2

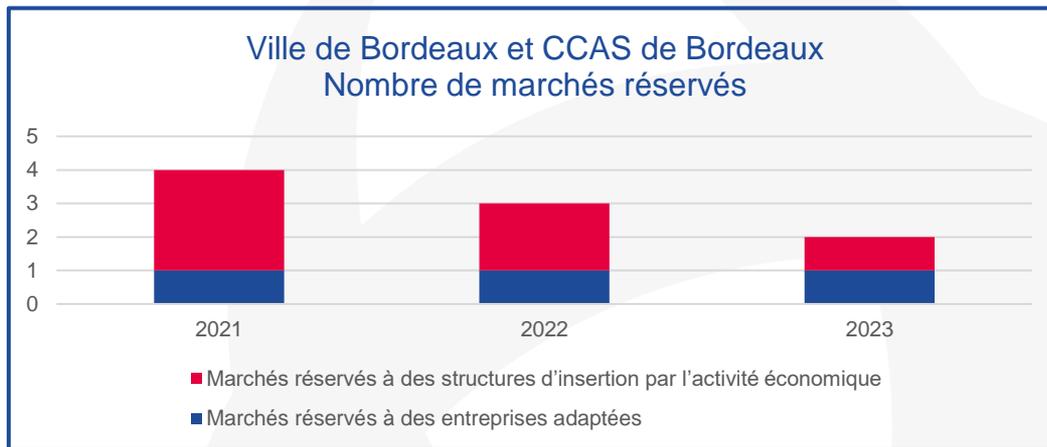
Accroître la mise en œuvre des clauses sociales dans la commande publique

Action 3 : mettre en œuvre un critère de performance

En matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté *

La Ville de Bordeaux a choisi de privilégier l'insertion comme condition d'exécution des marchés publics.

Ce critère reste néanmoins obligatoire dans le cadre des marchés réservés, notamment pour des prestations de propreté et d'entretien.



* Repose sur l'analyse de l'encadrement (accueil et suivi du public), du tutorat et de l'accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion, de leur formation et des perspectives de pérennisation de leur emploi dans l'entreprise ou dans le secteur d'activité considéré.

Action 4 : favoriser la transversalité en interne

Afin de rapprocher les acheteurs des experts en IAE (insertion par l'activité économique)

Action 5 : sensibiliser les acheteurs à l'IAE

En leur demandant de réaliser prioritairement des petits achats auprès des structures d'utilité sociale





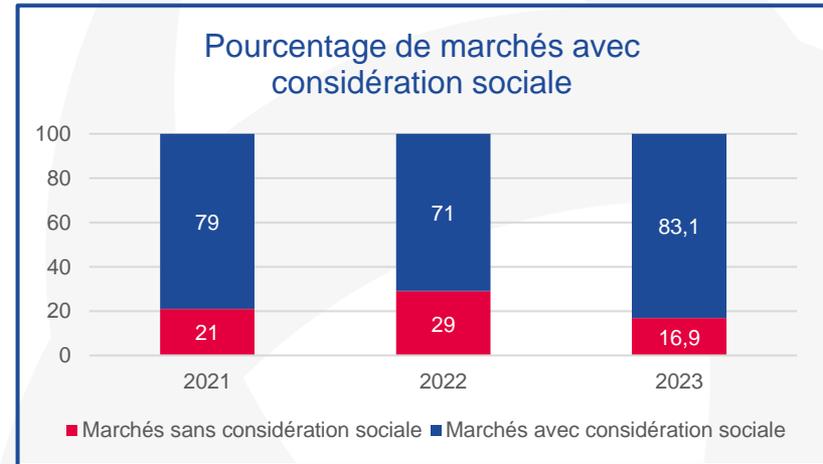
Action 6 : inscription d'une clause sociale dans tous les contrats de plus de 90 000 euros HT

Dont l'objet s'y prête, pour la Ville de Bordeaux et le CCAS de la Ville de Bordeaux, et inciter les satellites à faire de même

Diversification des secteurs d'activité concernés et **ouverture à d'autres profils de bénéficiaires**, au-delà des marchés publics de travaux.

Plusieurs marchés publics de **services** intègrent des clauses d'insertion (informatique, médiation, enquêtes) et certains marchés de **maitrise d'œuvre**.

Les **contrats de concessions** intègrent également des clauses d'insertion.



Sur le nombre de marchés notifiés « clausables » (*marchés à partir de 90 000 euros HT en travaux et services et hors marchés jugés à risques du type désamiantage, travail en hauteur, etc.*)

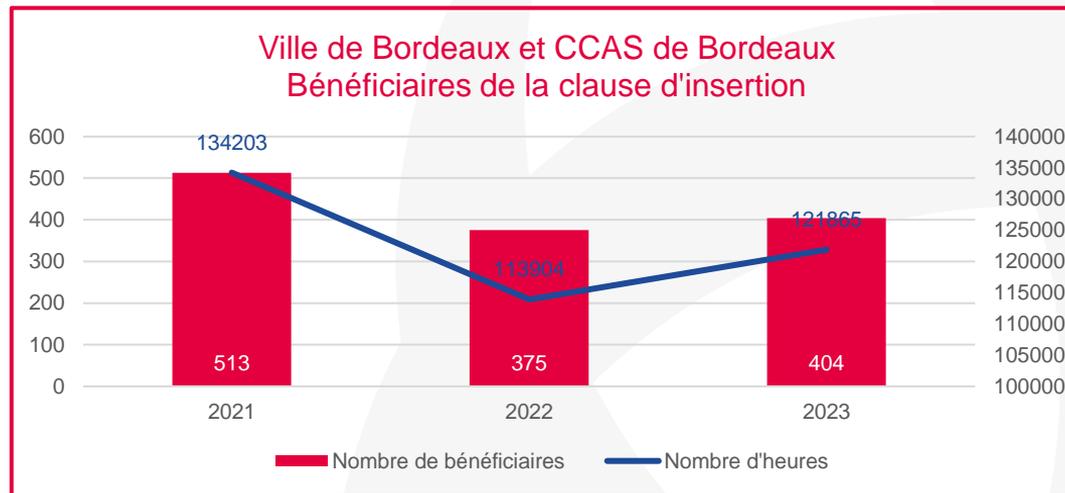


Chantier 3
Diversifier et élargir les dispositifs de
clause sociale dans la commande
publique

Action 7 : intégrer des clauses d'insertion

Dans les opérations de travaux d'envergure et les développer dans d'autres types de marchés, y compris marchés de prestations de services (maintenance informatique, gestion immobilière, ...)

En vue notamment d'élargir les publics bénéficiaires aux femmes, seniors, jeunes diplômés et travailleurs handicapés

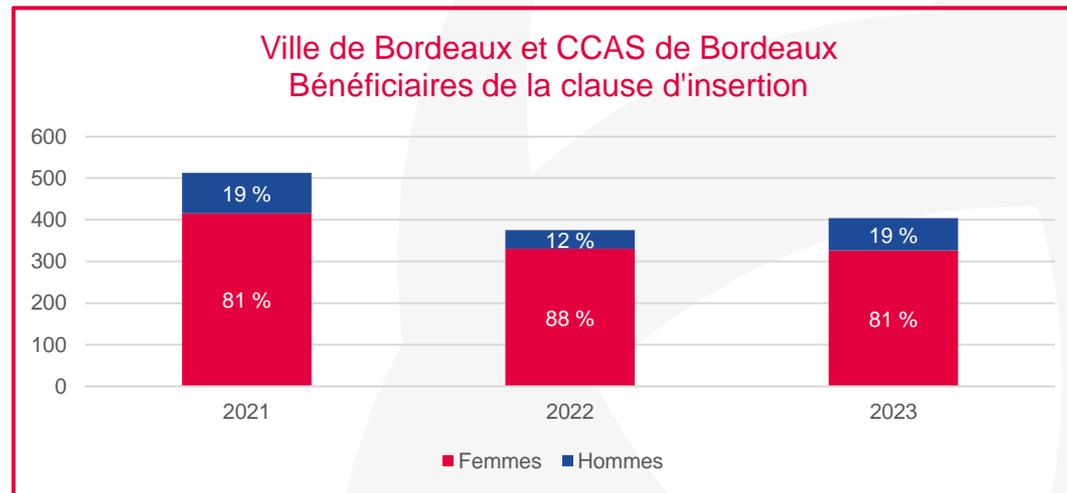


* Diminution en 2022 liée à des difficultés de recrutement sur plusieurs métiers en tension

Action 7 : intégrer des clauses d'insertion

Dans les opérations de travaux d'envergure et les développer dans d'autres types de marchés, y compris marchés de prestations de services (maintenance informatique, gestion immobilière, ...)

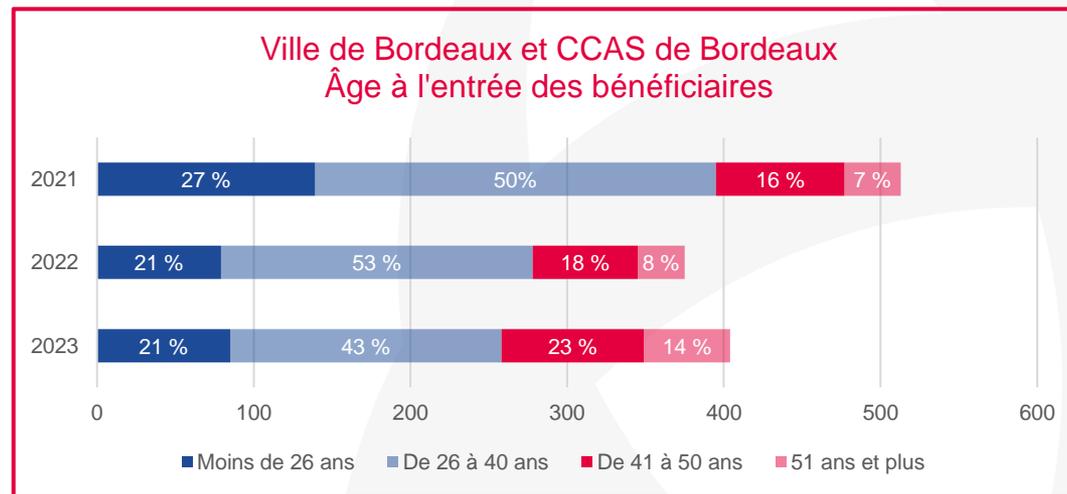
En vue notamment d'élargir les publics bénéficiaires aux femmes, seniors, jeunes diplômés et travailleurs handicapés



Action 7 : intégrer des clauses d'insertion

Dans les opérations de travaux d'envergure et les développer dans d'autres types de marchés, y compris marchés de prestations de services (maintenance informatique, gestion immobilière, ...)

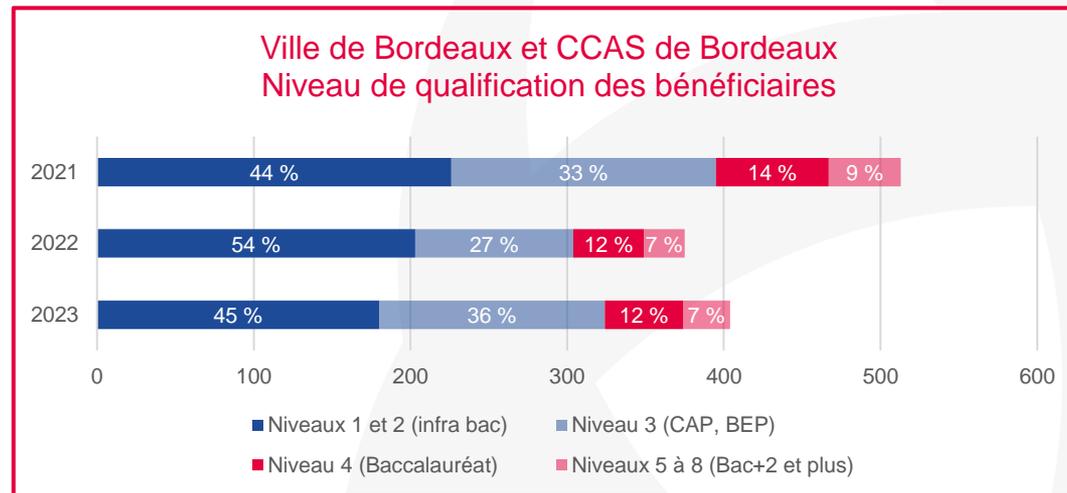
En vue notamment d'élargir les publics bénéficiaires aux femmes, seniors, jeunes diplômés et travailleurs handicapés



Action 7 : intégrer des clauses d'insertion

Dans les opérations de travaux d'envergure et les développer dans d'autres types de marchés, y compris marchés de prestations de services (maintenance informatique, gestion immobilière, ...)

En vue notamment d'élargir les publics bénéficiaires aux femmes, seniors, jeunes diplômés et travailleurs handicapés



Action 8 : soutenir la globalisation des heures d'insertion

Entre plusieurs donneurs d'ordre afin de privilégier un parcours d'insertion long et professionnalisant au sein d'une même entreprise

Action 9 : inciter les entreprises à privilégier la qualité dans la réalisation des heures d'insertion soutenir la globalisation des heures d'insertion

En favorisant les contrats durables, montées en compétences et parcours d'insertion évolutifs et sécurisés

2021 Taux de sorties positives : 78 %

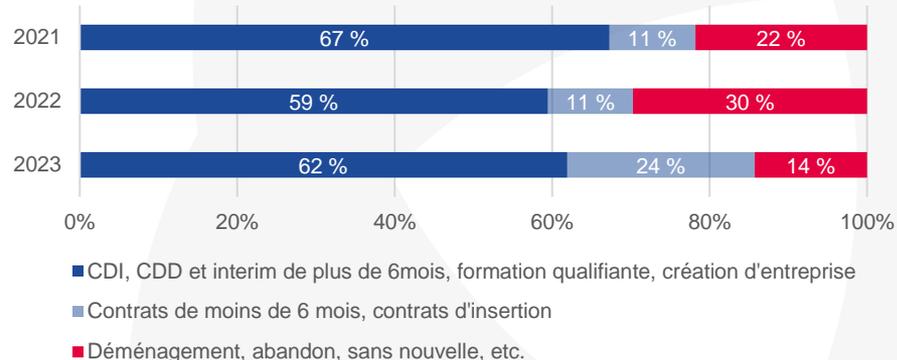
2022 Taux de sorties positives : 70 %

2023 Taux de sorties positives : 86 %



La Ville de Bordeaux souhaite valoriser **les parcours d'insertion** par un travail collaboratif régulier et permanent avec **la Maison de l'emploi de Bordeaux**.

Ville de Bordeaux et CCAS de Bordeaux
Les sorties du dispositif



Action 10 : favoriser l'accès et réserver des marchés

Accès

Simplification des cahiers des charges, développement des avances

Réserver les marchés

- Entreprises adaptées (EA),
- Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT),
- Sociétés coopératives et participatives (SCOP),
- Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC),
- Aux entreprises bénéficiant de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale »
- À des opérateurs économiques qui les exécutent dans le cadre des activités de production de biens et de services qu'ils réalisent en établissement pénitentiaire

La Ville de Bordeaux mène un travail continu avec les têtes de réseaux (GESAT, UNEA et INAE) pour promouvoir l'accès à la commande publique.



2023 : Journée Hackathon sur l'accès à la commande publique et la réponse en groupement

2

**Une commande
publique en pointe
sur les enjeux
environnementaux
et l'économie
circulaire**



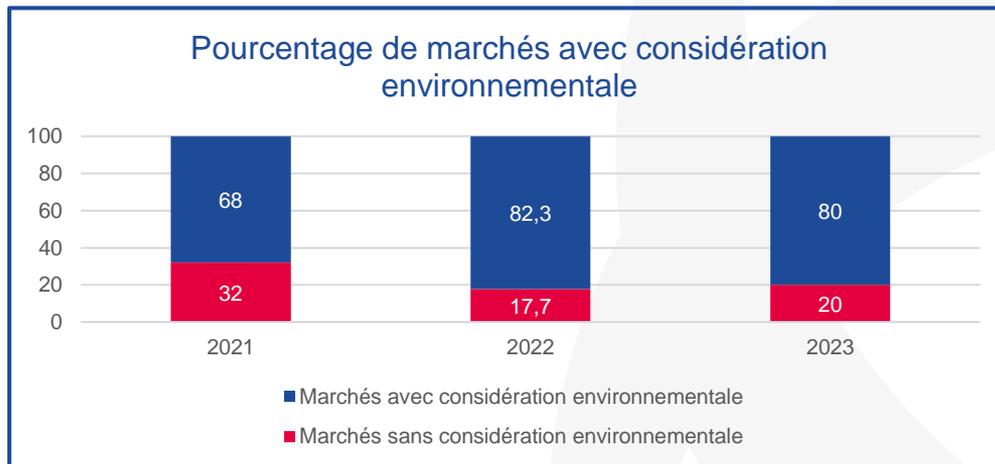
Chantier 1
Mener une politique d'achat qui lutte
contre le réchauffement climatique et qui
est respectueuse des ressources
naturelles

Action 11 : prévoir des dispositions environnementales

Dans les tous contrats dont l'objet s'y prête

Action 20 : dépasser les objectifs du plan national d'action pour l'achat public durable

D'atteindre 30,0 % de marchés intégrant une clause environnementale chaque année



Action 11 : prévoir des dispositions environnementales

Dans les tous contrats dont l'objet s'y prête

Action 20 : dépasser les objectifs du plan national d'action pour l'achat public durable

D'atteindre 30,0 % de marchés intégrant une clause environnementale chaque année



Action 12 : expérimenter l'intégration de l'empreinte carbone

Dès 2021, dans certains marchés ciblés

Action 13 : intégrer une évaluation des GES

Dans les marchés les plus propices, pour ce qui concerne leur exécution

2023

Un travail est mené pour identifier un marché public permettant d'expérimenter un **critère sur le poids carbone.**

L'expérimentation sera menée courant 2024 sur la fourniture de mobiliers de bureaux, dans le cadre de la centrale d'achat métropolitaine à laquelle adhère la Ville de Bordeaux.



Action 14 : utilisation de bois durable et local

Action 15 : pour le bois tropical, nécessité d'être accompagné d'une notice



Bois local et durable

Inscrire l'utilisation **d'une part significative** de bois d'œuvre issu de filières locales gérées durablement et de matériaux issus de la filière bois pour l'isolation (laine de bois...) dans les cahiers des charges des constructions et rénovations de bâtiments publics gérés par les communes.



Bois tropical

Indiquer les informations concernant :

- *l'essence (nom scientifique et appellation commerciale),*
- *le pays d'origine,*
- *l'impact de l'exploitation forestière sur l'environnement*
- *le développement des populations locales*
- *le cycle de vie du produit.*

Ces informations doivent être certifiées par un **organisme indépendant du fournisseur et de l'exploitant** (par exemple, les certifications FSC, Forest Stewardship Council, ou PEFC, Programme Européen des Forêts Certifiées).

Prioriser l'achat de bois provenant de forêts, dites communautaires, gérées par les populations locales, dans des zones que ces dernières exploitent légalement et où elles détiennent l'usufruit exclusif des produits de la forêt



Les marchés intégrant des matériaux bois (papier, mobiliers, matériaux, etc.) incluent systématiquement des labels PEFC et FSC dans les cahiers des charges.

Action 16 : poursuivre l'intégration de clauses durables

Dans les marchés de voirie (enrobés tièdes, recyclages déchets de chantiers, principe de réutilisation, agrégats ...)

Objectif Bordeaux Métropole :
démarche de développement
durable



*Intégration dans les accords-cadres de travaux de voirie
d'indicateurs.*

Cela permet de favoriser le réemploi, la valorisation et le recyclage, réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie et l'impact environnemental.

Pour atteindre ces objectifs et améliorer ses pratiques, Bordeaux Métropole doit **disposer de données** :

- Pour tous ses accords-cadres de travaux,
- A compiler chaque année.

Le titulaire de chaque accord-cadre doit donc fournir un certain nombre de données à l'achèvement des travaux, notamment *les quantités (en tonnes) de matières et déchets produits sur les chantiers, et la part relative réemployée ou orientée vers le recyclage ou les autres formes de valorisation matière, les quantités (en tonnes), et part relative des matériaux utilisés dans les couches de surface, issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets, etc.*

En 2023, une amélioration du cadre de données a été étudiée pour que cette mesure puisse remonter aux services qui ne sont pas en capacité de la mesurer finement.

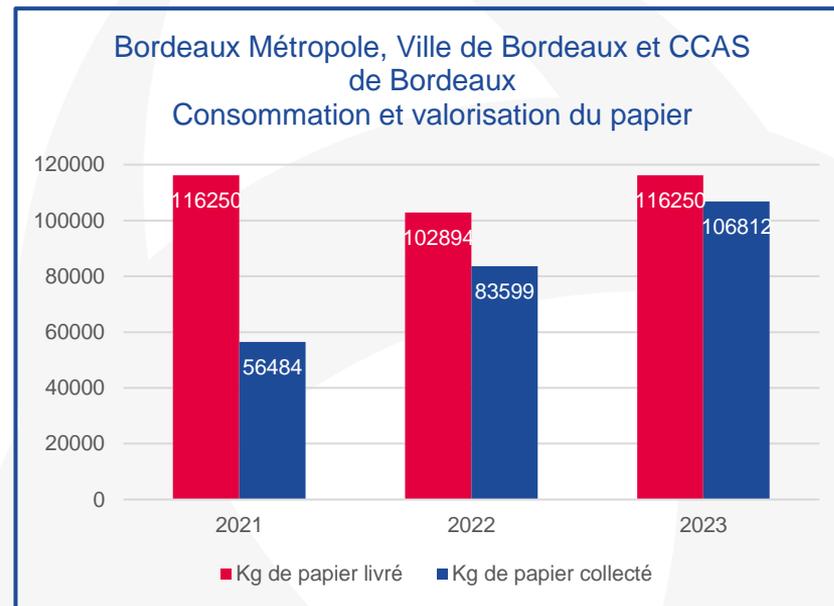
2021

14 accords-cadres à bons de commande notifiés

4 accords-cadres à marchés subséquents notifiés

Action 17 : réduire la consommation de papier

Utiliser du papier recyclé et valoriser du papier de bureau dans le cadre de la collecte



Action 18 : allongement de la durée d'usage et lutte contre l'obsolescence programmée

En intégrant des clauses incitatives ou des critères de sélection dédiés dans ses marchés

2023

La **stratégie numérique responsable** a été adoptée par délibération n° 2023-499 du Conseil de Bordeaux Métropole du **29 septembre 2023**.

Dans le cadre de son axe 3, elle s'engage à :

- Construire et partager une politique d'achat numérique responsable,
- Systématiser et améliorer en continu les exigences et critères d'analyse dans le cadre des marchés numériques sur les volets environnementaux et sociaux,
- Contrôler le respect des engagements numérique responsable des fournisseurs lors de l'exécution des marchés.



Chantier 2
Prévenir la production des déchets,
assurer leur gestion et leur recyclage,
promouvoir l'économie circulaire

Action 21 : prévention sur la production des déchets

Mettre en œuvre des actions de prévention susceptibles de prévenir la production des déchets dans la commande publique et à défaut de permettre leur valorisation future

1

Achat innovant avec la société ELISE



Lancement d'une expérimentation pour la récupération des plastiques rigides

2023

366 kg de plastiques rigides collectés

2

Plan de progrès des marchés publics de prestations de traiteurs de la Centrale d'achats



Les titulaires doivent inciter leurs fournisseurs à :

- Utiliser des contenants et emballages recyclés, recyclables ou réutilisables
- Présenter chaque année quelques exemples de plats confectionnés avec les parties les moins nobles des différents produits utilisés afin de limiter le gaspillage alimentaire au maximum.

3

Coordination du groupement de commandes pour la gestion des biodéchets alimentaires issus de l'activité publique



Afin de :

- Réduire les volumes de déchets fermentescibles alimentaires
- Collecter et valoriser la matière des déchets fermentescibles alimentaires et/ou d'un digestat issu d'un processus de réduction de volume des biodéchets.

Action 21 : prévention sur la production des déchets

Mettre en œuvre des actions de prévention susceptibles de prévenir la production des déchets dans la commande publique et à défaut de permettre leur valorisation future



4

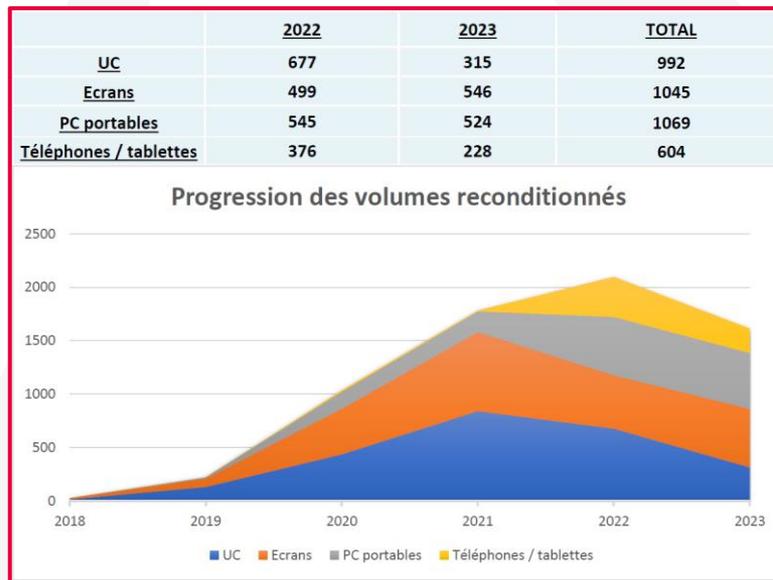
DEPUIS 2018

Accord-cadre d'enlèvement, de traitement et de recyclages des matériels informatiques et électroniques.

(Par le service commun numérique de Bordeaux Métropole)

2022

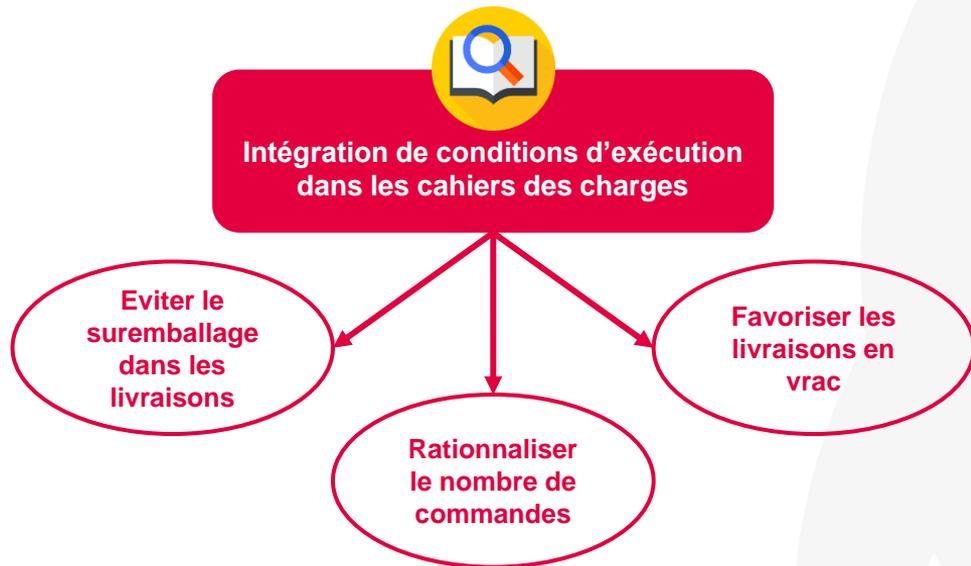
Lors de son renouvellement, Bordeaux Métropole a étendu les matériels concernés et a élargi l'objet au réemploi et à la réutilisation.



Action 22 : intégrer des clauses incitatives ou des critères de sélection dédiés

Afin de contribuer à la réduction des emballages à usage unique

Action 23 : intégrer la logique de prévention en matière de production de déchets lors de la définition des besoins



Action 24 : sortir du « tout-jetable »

En privilégiant le caractère durable, robuste et réparable des produits



La **stratégie numérique responsable** a été adoptée par délibération n° 2023-499 du Conseil de Bordeaux Métropole du **29 septembre 2023**.

Dans le cadre de son axe 4, elle s'engage notamment à allonger la durée de vie des équipements informatiques.



Chantier 3
Produire, aménager et construire de
manière durable sur le territoire de la Ville
de Bordeaux

Action 25 : favoriser les circuits courts et le recours aux fruits et légumes issus de l'agriculture biologique et de saison

Dans les marchés d'alimentation (marchés « traiteurs », marchés de restauration)



Recours aux fruits et légumes issus de l'agriculture biologique et de saison



Marchés de fourniture et de livraison de denrées alimentaires portés par l'ADARCE



Marché du restaurant de la Cité Municipale



Les délégations de services publics pour les crèches de la Ville de Bordeaux.
Ainsi que le circuit court.



Marchés de prestations de traiteurs de la Centrale d'achats métropolitaine

Action 26 : généraliser la démarche d'écoconstruction

Pour toutes les opérations de construction et de rénovation d'envergure

Privilégier les matériaux biosourcés et réutilisables dans les constructions



Toutes les opérations de bâtiments menées à la Ville sont : écoconstruction, bâtiment à énergie positive (BEPOS), bâtiment à énergie positive et réduction carbone (label E+C-).



Comme la rénovation de la piscine du Grand Parc

Action 27 : avoir recours à des bâtiments démontables éco-conçus et qui permettent le réemploi vers d'autres usages

(classes temporaires, demi-pensions temporaires, base vie chantier...)



L'accord-cadre sur les **bâtiments préfabriqués modulaires** notifié en 2021 intègre un lot avec des **modulaires en bois** et des **bâtiments préfabriqués modulaires réutilisables**.

Action 28 : expérimenter l'intégration d'une participation citoyenne

Dans au moins une consultation de la Ville de Bordeaux et de la Métropole

Cette action n'est pas encore traitée.

3

**Promouvoir l'égalité
entre les femmes et
les hommes dans
l'emploi et lutter
contre toutes les
formes de
discrimination**

Chantier 1

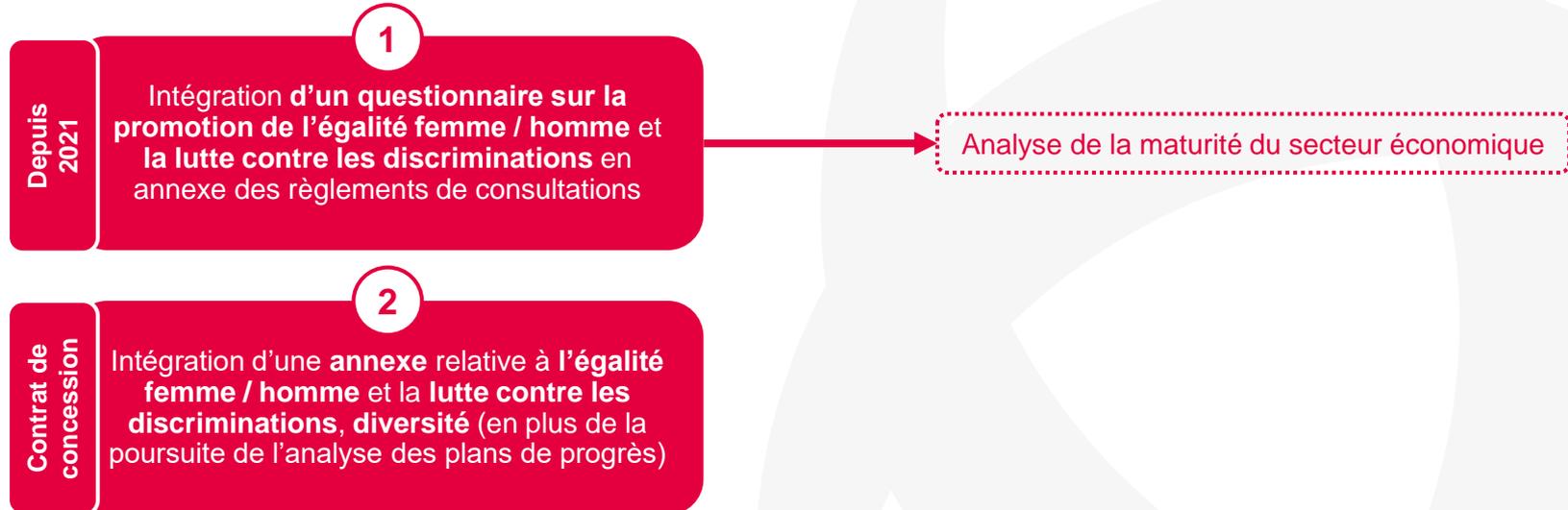
Permettre aux opérateurs économiques de proposer des actions favorisant la promotion de l'égalité femme / homme et luttant contre les discriminations dans les contrats de la commande publique



Action 29 : Engagements de promotion de l'égalité et de promotion de la diversité*

A prévoir dans les clauses contractuelles

*en termes de recrutement et de promotion des personnels, de formation et d'exercice des métiers, en fonction du secteur d'activités concerné



Action 30 : intégrer une clause RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

Déterminée en termes de performance de la promotion de l'égalité

2023

En 2023, 2 contrats de concessions :

- Délégation de service public Crèche Montgolfier
- Délégation de service public Crèche La Berge du Lac



La Ville de Bordeaux continue l'analyse des plans de progrès remis annuellement par les titulaires des contrats de concessions.

Notamment dans le cadre de :

La délégation de service public du Casino de Bordeaux

La délégation de service public de la Base sous-marine

Les délégations de service publics des crèches

Action 31 : mentionner dans chaque cahier des charges l'obtention des labels Égalité et Diversité délivrés par l'AFNOR

Action 32 : valoriser les labels Diversité et Égalité auprès des opérateurs économiques partenaires

La ville de Bordeaux a conservé l'annexe sur l'égalité et la diversité dans les contrats de concession et les délégations de service public bien qu'elle n'ait pas souhaité renouveler les labels Égalité et Diversité délivrés par l'AFNOR.

4

**Une commande
publique facile d'accès
et qui favorise le
développement des
très petites entreprises
(TPE) et moyennes
entreprises (PME)**



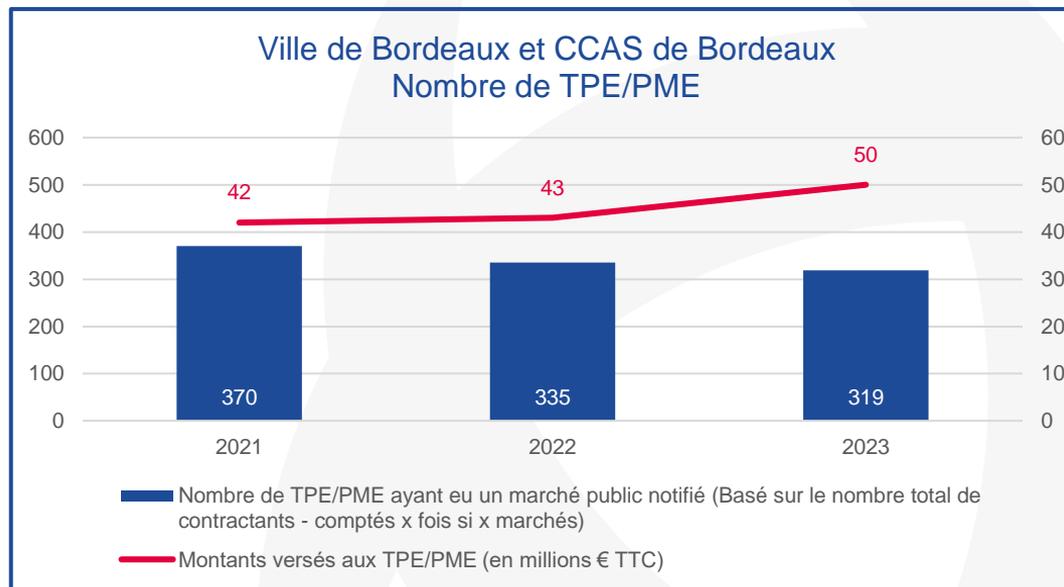
Chantier 1
Faire des TPE / PME les principaux
bénéficiaires de l'achat public de la Ville
de Bordeaux

Action 33 : Promouvoir une stratégie d'allotissement de ses achats



Le Code de la commande publique définit le principe que *les marchés sont passés en lots séparés, sauf si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.*

La Ville de Bordeaux applique ce principe de l'allotissement dans ses opérations et consultations.

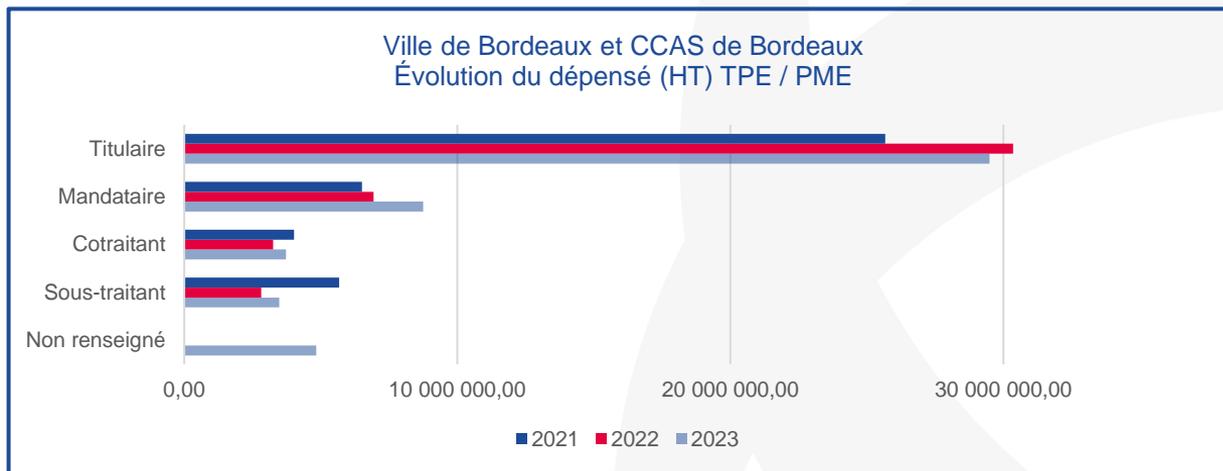


Action 33 : Promouvoir une stratégie d'allotissement de ses achats

Multiplier le nombre de titulaires

Principe de la multi-attribution

Limiter le nombre de lots par attributaire



Action 34 : Faciliter la constitution de groupements d'entreprises

Une journée Hackathon de formation à la constitution des groupements d'entreprises pour répondre et se développer grâce aux marchés publics à destination des structures de l'économie sociale et solidaire a été animée par la Chambre régionale de l'ESS en partenariat avec la Ville de Bordeaux en 2023.

Une soixantaine de structures de l'ESS a participé à cette journée.

Action 35 : développer la mise en place de clauses financières incitatives (avances, acomptes, clause de révision, ...)

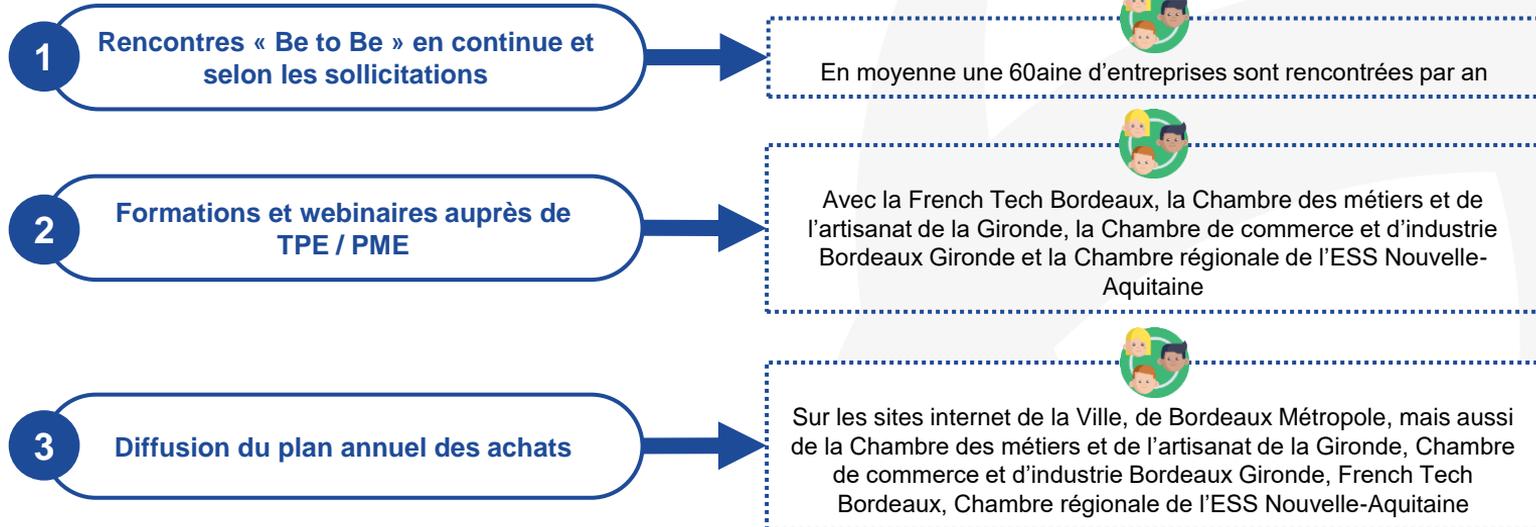
Cette action n'a pas pu être travaillée pour le moment.



Action 36 : Mettre en œuvre des actions de sensibilisation destinées aux TPE / PME

Action 37 : Maintenir et développer des partenariats avec des acteurs favorisant l'accès des TPE / PME à l'achat public

Chambres de commerces, chambres des métiers, UGAP (Union des groupements d'achats publics), fédérations professionnelles, ...



5

**Une commande
publique
performante et
innovante**



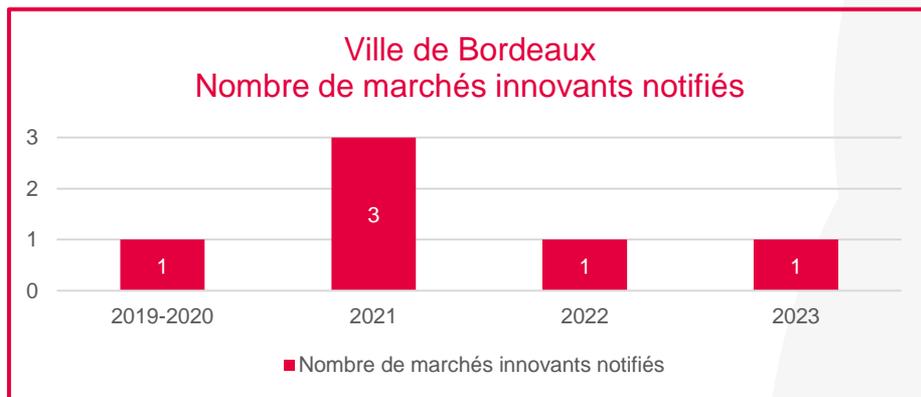
Chantier 1

Capter le potentiel d'innovation au sein de l'achat public local

Action 38 : lancer et mettre en œuvre des marchés d'innovation



Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux sont parmi les acheteurs publics qui utilisent le plus le dispositif « marché innovants » en France.



2023

Valorisation et recyclage des dosettes, capsules de café et sachets de thé et tisanes

Le titulaire est une entreprise Lowtech (ESS) dont l'innovation de procédé permet une véritable valorisation de la matière. La société propose ainsi la valorisation entière de toutes les dosettes par élargissement de la collecte et la valorisation de toutes les dosettes quelle que soit la matière. Par conséquent elle propose le recyclage le plus complet.

Action 39 : initier des rencontres avec des clusters de professionnels ...

Afin de se faire connaître aux « offreurs de solutions » (*entreprises porteuses d'innovations et susceptibles de répondre à nos marchés*) nos dispositifs de soutien à l'innovation via la commande publique et nos besoins



Clusters Identifiés :

French Tech, Digital Aquitaine (Numérique), Topos (Mobilité), CREAHD (Construction Durable)

Rencontres « *be to be* » avec les acteurs économiques

Avec la French Tech Bordeaux

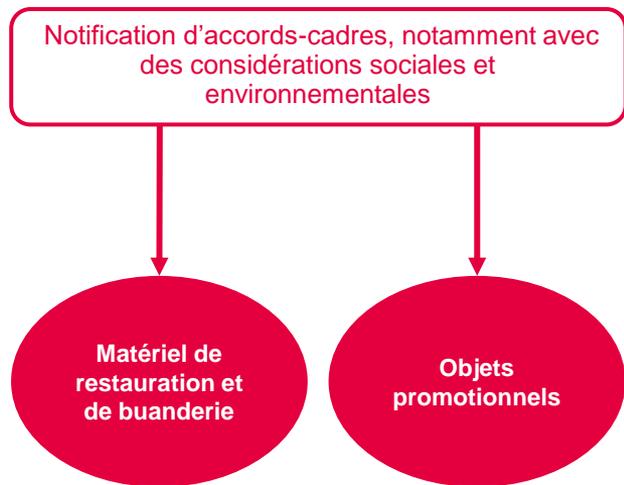
5 entreprises ont été rencontrées

Salon des achats inversés Néo Business en Nouvelle-Aquitaine

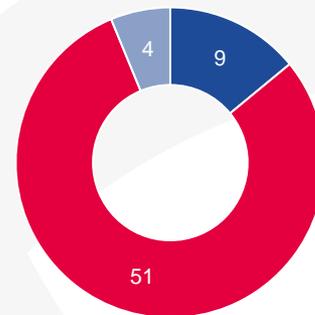
9 novembre 2023

Plus de 50 entreprises ont été rencontrées

Action 41 : mettre en œuvre une centrale d'achats métropolitaine éco-et socio responsables



Nombre de marchés notifiés par la Centrale d'achat de Bordeaux Métropole



■ 2021 ■ 2022 ■ 2023

Action 42 : organiser un Hackathon sur un besoin identifié

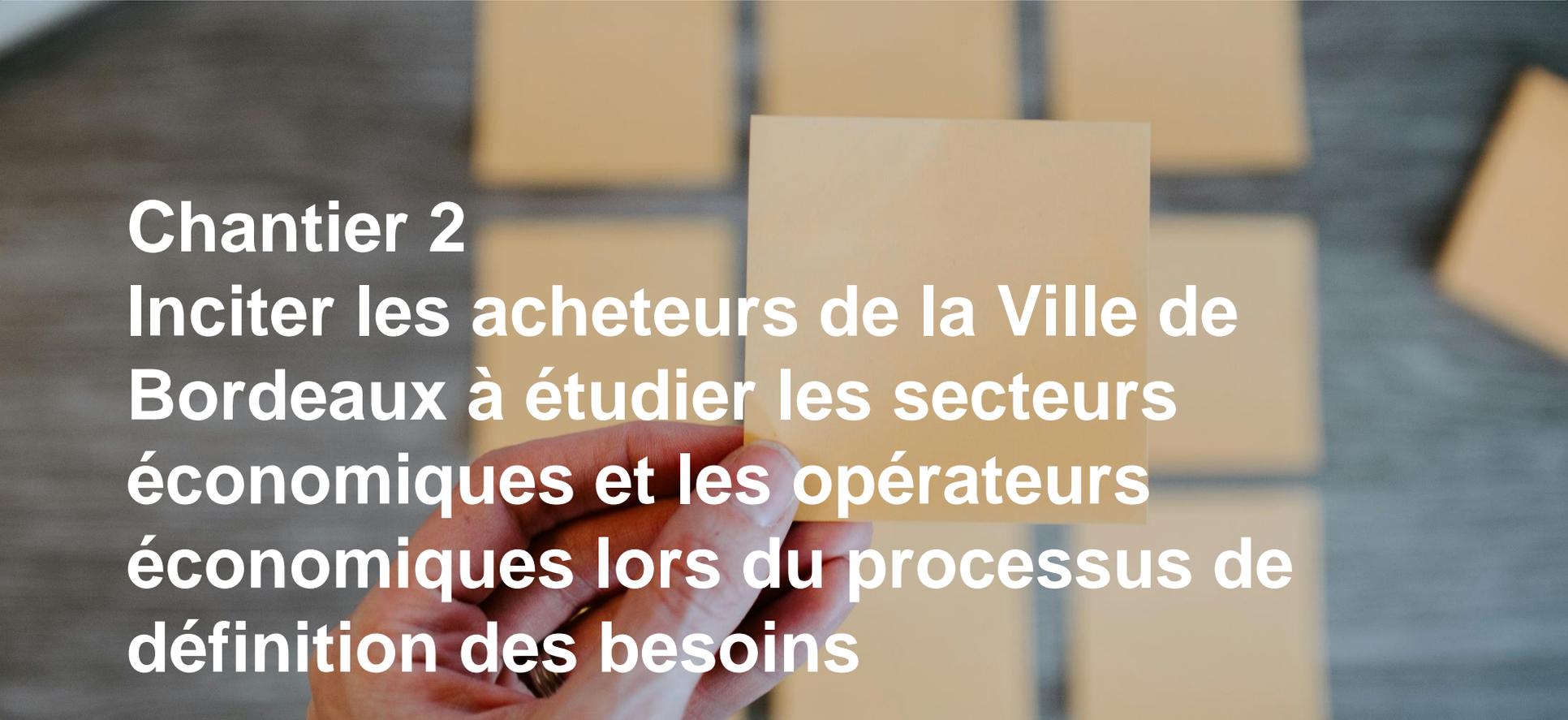
(Santé, Mobilité / Transport, Transition Énergétique, Aide à domicile, Numérique, Relation Citoyen, Éducation, ...)



Un Hackathon est un événement qui regroupe des équipes autour d'un objectif avec une notion de défi. La temporalité est fixée (plusieurs heures, une journée). Dans ce laps de temps, les équipes doivent répondre à un problème posé.

Le hackathon est un concept pour booster l'innovation

Cette action est cours de définition.



Chantier 2
Inciter les acheteurs de la Ville de Bordeaux à étudier les secteurs économiques et les opérateurs économiques lors du processus de définition des besoins

Action 43 : utiliser les techniques de sourçage

Lors de la phase d'expression des besoins : demandes d'informations, rencontres fournisseurs, mails d'intention d'achats, appels à manifestations d'intérêt ...

Action 44 : utiliser les techniques de benchmark (étude comparative) et partager les bonnes pratiques

Avec les autres services ou d'autres opérateurs publics lors de la phase d'expression des besoins

Action 45 : adopter des stratégies d'achats adaptées

Aux différentes familles d'achats de la Métropole et de la Ville favorisant l'économie circulaire

Actions menées en continu

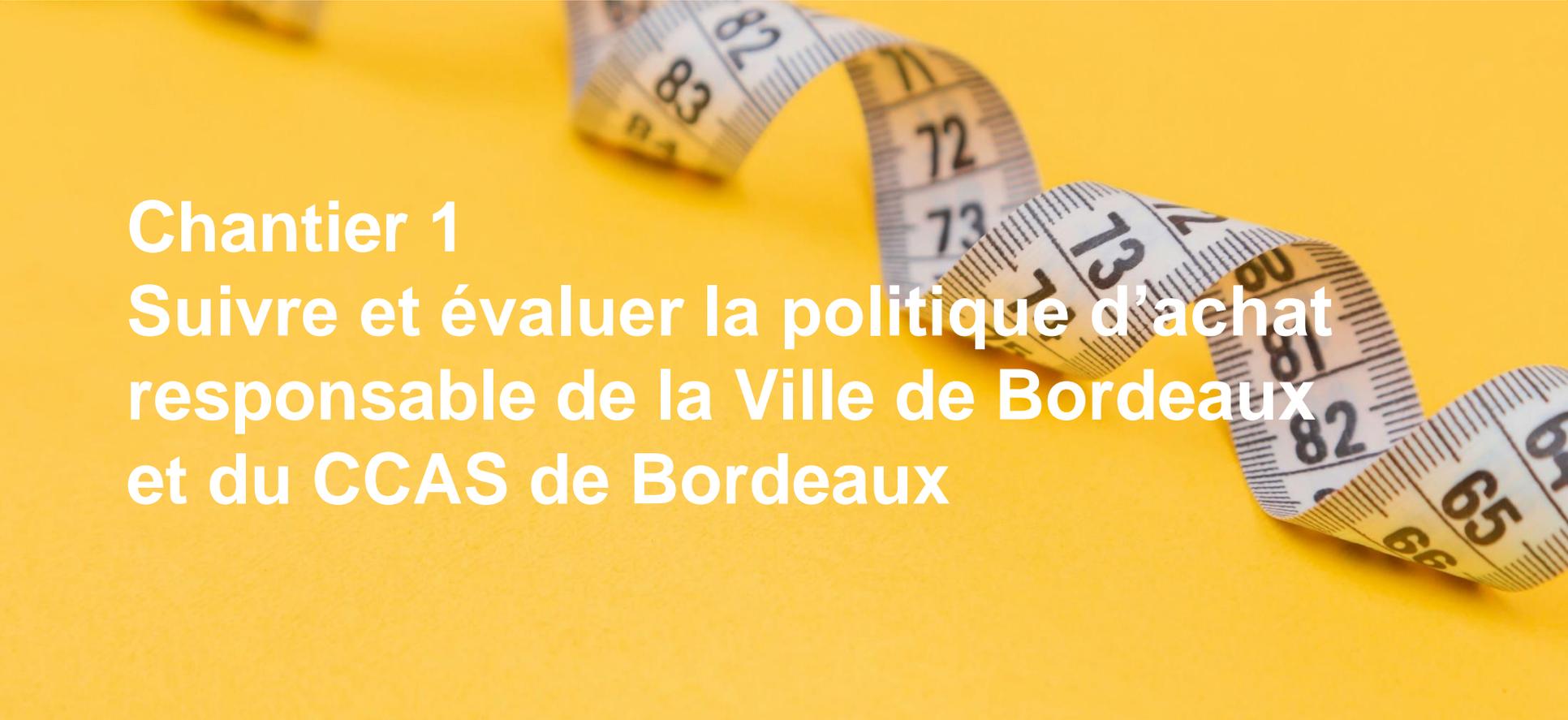
Les formations permettent aux directions opérationnelles de réaliser des sourcings de manière autonome de façon continue, notamment sur la base du guide interne sur le sourcing (intranet).

2023

- **3 formations « Sourcing »** (Ecole interne) = Une trentaine d'agents formés
- **20 sourcings** réalisés par le service achats en accompagnement des services

6

Une gouvernance et un pilotage de l'achat public encore plus responsables au sein de la Ville de Bordeaux et du CCAS de la Ville de Bordeaux



Chantier 1

Suivre et évaluer la politique d'achat responsable de la Ville de Bordeaux et du CCAS de Bordeaux

Action 46 : définir les orientations

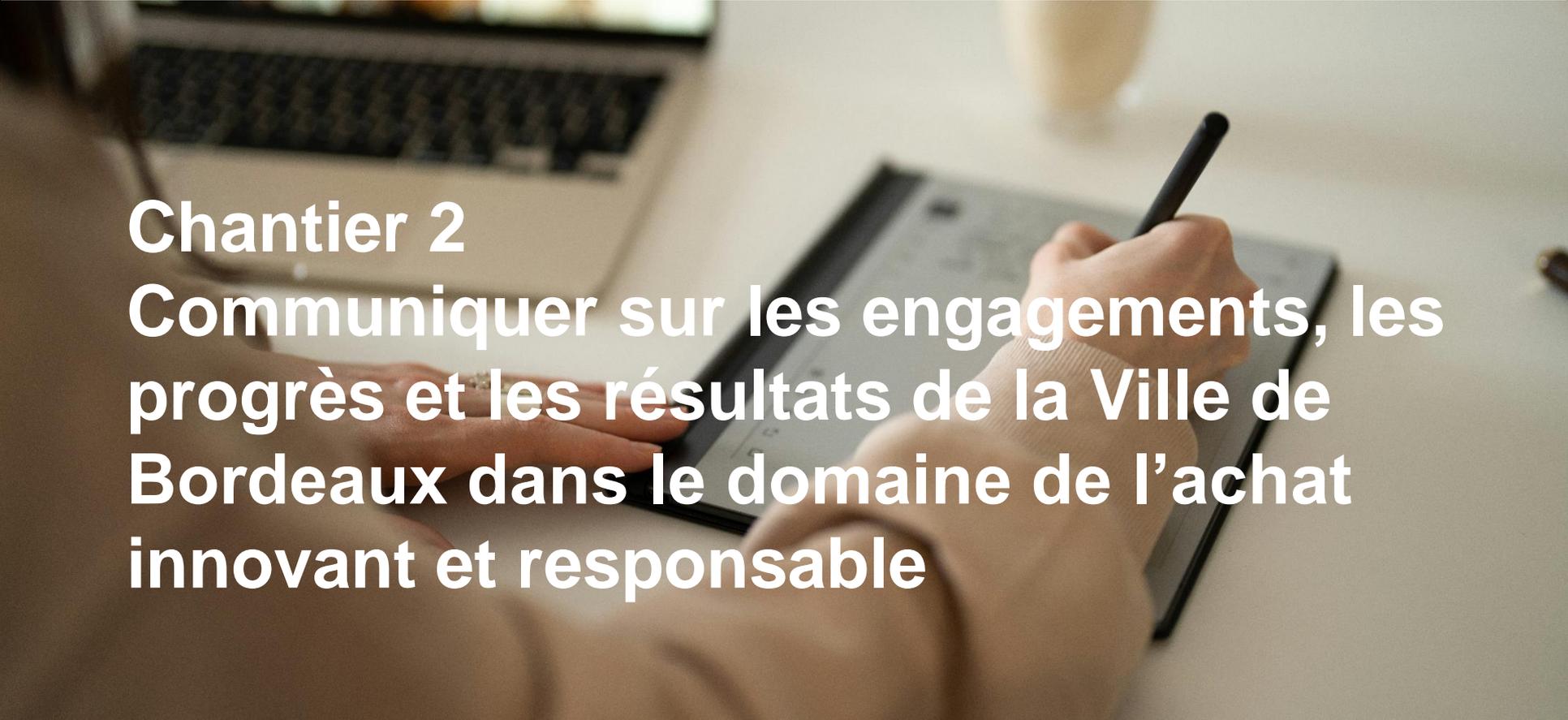
Action 47 : mettre en œuvre les actions du présent schéma

Selon une démarche d'amélioration continue

2023

1 Comité de pilotage

La mise en œuvre des actions du présent schéma selon une démarche d'amélioration continue est menée en permanence.



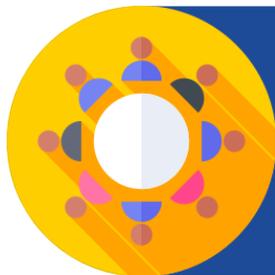
Chantier 2
Communiquer sur les engagements, les progrès et les résultats de la Ville de Bordeaux dans le domaine de l'achat innovant et responsable

Action 48 : rendre compte annuellement de l'avancée des actions

Notamment dans le cadre du Comité de pilotage de Bordeaux Métropole dédié à « l'innovation et la commande publique »

Action 49 : renforcer l'exemplarité de la Métropole et de la Ville et son engagement sur les enjeux écologiquement et socialement majeurs

Sur la base de la première évaluation annuelle, et l'établissement d'objectifs chiffrés ambitieux



En 2023, une première délibération a permis de présenter le bilan pour les années 2021 et 2022.

Sur la base de cette première délibération de bilan, les objectifs ont été maintenus pour l'année 2023.

La Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole sont marraines de la promotion SPASER 2024 dans le cadre du Parcours SPASER piloté par le Commissariat général au développement durable.

merci

bordeaux.fr

